

# Le Canada, maître de sa politique étrangère

**Claude Gauvreau**

«**C**ontrairement à l'opinion largement répandue, le Canada n'a pas sacrifié son indépendance à l'égard des États-Unis depuis les attentats du 11 septembre 2001», affirme le professeur André Donneur du Département de science politique. Avec deux de ses collègues, Albert Legault et Stéphane Roussel, il a obtenu une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) pour analyser les conséquences de ces événements tragiques sur l'évolution de la politique étrangère canadienne.

«Les attentats du 11 septembre ont entraîné le début d'un réaménagement complexe des relations politiques, diplomatiques et militaires entre les sociétés nord-américaines, d'une part, et entre les États-Unis et le reste du monde, d'autre part. Toutefois, les conséquences de ces événements n'ont pas encore été explorés de manière systématique», soutient M. Donneur.

Les chercheurs font l'hypothèse que le Canada a conservé, jusqu'à maintenant, une large autonomie dans la détermination de sa politique étrangère. Pour le démontrer, ils analyseront tous les énoncés officiels et les déclarations gouvernementales concernant les questions continentales, soit l'émergence d'un nouvel espace de sécurité (défense, immigration, statut des réfugiés, interopérabilité militaire), ainsi que les problèmes multilatéraux (participation aux interventions militaires en Afghanistan et en Irak, lutte contre le terrorisme, constitution d'une force d'intervention rapide de l'OTAN, etc.).

## Savoir dire non

L'équipe de M. Donneur tentera d'abord de préciser ce qu'est une politique étrangère autonome et examinera aussi dans quelle mesure le projet de création d'un périmètre de sécurité nord-américain, l'établissement d'une frontière «intelligente» et autres démarches récentes sur le plan de la sécurité affecteront les intérêts du Canada.



Photo : Nathalie St-Pierre

**André Donneur, professeur au Département de science politique.**

«Un État dont la politique étrangère est autonome est capable de prendre ses propres décisions et de défendre ses intérêts. Le Canada a su dire non à une participation à l'intervention militaire américaine en Irak, préférant la voie multilatérale de la médiation avec des alliés européens comme la France et l'Allemagne. Il s'est également démarqué des États-Unis dans d'autres dossiers comme ceux de la création du Tribunal pénal international et de la ratification du protocole de Kyoto. Durant les années 80 et 90, à l'Assemblée générale de l'ONU, la France votait plus souvent comme les États-Unis que le Canada. Enfin, les trois quarts des mesures visant à renforcer le contrôle des flux transfrontaliers des biens et des personnes entre le Canada et les États-Unis ont été proposées par le gouvernement canadien», souligne André Donneur.

S'il est vrai que le Canada possède le territoire d'une grande puissance, son potentiel économique, l'étendue de ses ressources, sa population et sa force militaire sont celles d'une puissance moyenne. Le Canada n'a donc eu d'autre choix que de s'associer à une grande puissance pour assurer sa sécurité. L'histoire du pays et sa situation géographique ont fait en sorte que ce fut avec les États-Unis. En revanche, les Américains ont besoin du Canada pour leur consommation d'énergie, explique M. Donneur. Mais cette convergence des intérêts ne signifie pas automatiquement un alignement du Canada sur son puissant voisin. Si le Canada a adopté parfois des positions similaires à celles des États-Unis c'est que cela correspondait à ses intérêts, observe M. Donneur.

## Une collaboration accrue

Selon Stéphane Roussel, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en politiques étrangères et de défense canadiennes, la collaboration entre les deux pays s'est accrue depuis septembre 2001, notamment en ce qui a trait à l'échange de renseignements, à l'écoute électronique et au contrôle frontalier. «Aux États-Unis, on a affirmé que la frontière canadienne était une véritable passoire et que le Canada était un nid de terroristes. Des pressions américaines se sont exercées pour que le Canada assouplisse sa position concernant la protection des renseignements personnels. Certes le gouvernement Chrétien n'a pas augmenté ses dépenses militaires de façon significative, mais il a consacré de 5 à 6 milliards de dollars supplémentaires pour renforcer la sécurité.»

Malgré tout, les chercheurs considèrent que la législation canadienne

en matière de sécurité n'est pas un calque de la législation américaine. «Elle diffère sur de nombreux aspects et offre même davantage de garanties pour les libertés fondamentales que les législations européennes. En Grande-Bretagne, par exemple, des suspects peuvent être détenus indéfiniment sans avoir accès à un avocat. Dans la lutte anti-terroriste, le Canada n'a pas abandonné le respect des droits de la personne et son approche multilatérale des problèmes», soutient M. Donneur. C'est ainsi que des projets de loi plus ou moins sévères ont été retirés ou révisés en profondeur. «Le gouvernement Chrétien était plutôt content d'utiliser les protestations des organismes de défense des droits de la personne pour dire aux Américains que dans un régime démocratique, comme celui du Canada, il y a des limites à ne pas franchir», rappelle pour sa part M. Roussel. «L'opinion publique sert ainsi parfois d'alibi entre les mains des politiciens.»

À quoi s'attendre maintenant avec l'arrivée au pouvoir de Paul Martin ? «Le nouveau premier ministre s'est dit d'accord avec la décision de son prédécesseur de ne pas participer à l'invasion de l'Irak et a manifesté un certain agacement devant le refus des Américains d'octroyer des contrats à des entreprises canadiennes dans le contexte de reconstruction du pays», note M. Donneur.

«M. Martin souhaite améliorer le climat général des relations avec les États-Unis. Un Comité spécial du Cabinet a même été formé pour se pencher spécifiquement sur cette question. En outre, lors du dernier remaniement ministériel, M. Martin a créé un nouveau ministère, une sorte de super agence qui est un peu le pendant canadien du Department of Homeland Security aux États-Unis. Ce dernier, qui emploie des milliers de personnes, chapeaute tous les organismes gouvernementaux concernés par les problèmes de sécurité. Quant à l'agence canadienne, elle coordonnera les efforts des différents ministères sur le plan de la sécurité et de la lutte anti-terroriste», précise M. Roussel ●